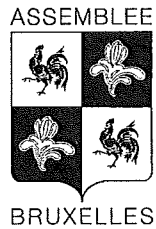


Assemblée de la Commission communautaire française



8 mai 2000

SESSION ORDINAIRE 1999-2000

PROJET DE REGLEMENT

**ajustant le budget des voies et moyens
de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2000**

Index

Projet de règlement	2
Tableau annexe au règlement.....	3

PROJET DE REGLEMENT
ajustant le budget des voies et moyens
de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2000

LE COLLEGE,

Sur proposition du Membre du Collège chargé du Budget et après en avoir délibéré,

ARRETE

Le Membre du Collège chargé du Budget est chargé de présenter, au nom du Collège, à l'Assemblée de la Commission communautaire française, le projet de règlement dont la teneur suit :

Article 1^{er}

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, § 3, de la Constitution

Art. 2

Pour l'année budgétaire 2000, les recettes de la Commission communautaire française sont réévaluées à :

en millions de francs

Pour les recettes courantes	474,6
Pour les recettes en capital	0,0
Soit ensemble	474,6

Conformément au tableau ci-annexé.

Art. 3

Le Collège est autorisé à conclure toute opération de gestion financière réalisée dans l'intérêt de la trésorerie et toute opération de gestion de la dette.

Art. 4

Le présent règlement entre en vigueur le jour du vote par l'Assemblée.

Bruxelles, le 4 mai 2000.

Au nom du Collège,

Le Membre du Collège chargé du Budget,

Alain HUTCHINSON

TABLEAU ANNEXE AU REGLEMENT

Articles	Désignation des produits	Évaluation pour 2000	Premier ajustement	Évaluations ajustées pour 2000
TITRE I – RECETTES COURANTES				
06.01	Recettes diverses	4,0		4,0
29.01	Intérêts financiers	4,0		4,0
46.01	Dotation de la Communauté française (art. 82, § 2 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises)	352,5		352,5
46.02	Dotation spéciale destinée au financement des missions ex-provinciales (culture)	112,4		112,4
06.06	Recettes du Service de prêt de matériel		1,7	1,7
	Total des recettes courantes	472,9	1,7	474,6
TITRE II – RECETTES DE CAPITAL				
	P.M.	0,0		0,0
	Total des recettes	472,9	1,7	474,6